

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 02 avril 2021**

Nombre de conseillers

en exercice 10

de présents 8

de votants 9

L'an deux mille vingt et un et le deux avril à 08 h 52 ;

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Maria-Térésa LIOTARDO, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;
MM. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON, Bernard DE WACHTER ;

Absente représentée : Mme Céline BARRE donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2021-04-007

Pour : 07

Contre : 00

Abstention : 00

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DU
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu de l'état d'urgence sanitaire annoncé par le Président de la République sur l'ensemble du territoire, il demande la tenue à huis clos de cette séance du conseil municipal.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident que cette séance se tiendra à huis clos.

Les comptes administratifs reprennent l'ensemble des opérations des budgets primitifs et des décisions modificatives d'un même exercice. Ses résultats reflètent la gestion des finances de l'exercice 2020.

Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances, présente les opérations de l'exercice 2020 qui font ressortir les résultats suivants :

BUDGET DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	70 032,97 €
Dépenses d'investissement :	207 976,86 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 137 943,89 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	204 438,88 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	66 494,99 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	814 506,55 €
Dépenses de fonctionnement :	613 046,31 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	201 460,24 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	278 363,42 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	479 823,66 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	23 219,71 €
Dépenses d'investissement :	11 021,11 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	12 198,60 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	185 359,29 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	197 557,89 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	110 875,24 €
Dépenses de fonctionnement :	114 400,46 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 3 525,22 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	9 525,32 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	6 000,10 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341-1, L 2342-2, L 2343-1 et L 2343-2 ;

Vu l'approbation des budgets primitifs de la commune (délibération N° 2020-06-024) et du service eau et assainissement (délibération N°2020-06-025) au titre de l'exercice 2020 par le Conseil Municipal en date du 26 juin 2020 ;

Vu les délibérations N° 2020-11-051 et 2020-12-058 en date du 27/11/2020 et du 18/12/2020, décidant des virements de crédit relatif à cet exercice, en ce qui concerne le budget de la commune ;

Vu l'arrêté N° 2021-02-005 en date du 03/02/2021, portant virement de crédit opéré depuis le chapitre 022, relatif à l'exercice 2020, en ce qui concerne le budget de la commune ;

Vu la délibération N° 2020-11-050 en date du 27/11/2020, décidant des virements de crédit relatif à cet exercice, en ce qui concerne le service eau et assainissement ;

Considérant que Monsieur Jacques AVANIAN, premier adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs 2020 ;

Monsieur Jacques AVANIAN expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2020 ;

Entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur Jacques AVANIAN, premier adjoint au maire, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ❖ **ADOPTÉ** les comptes administratifs de la commune et du service eau et assainissement au titre de l'année 2020.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours , mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

